

# RENFORCER LE LIEN ENTRE AGRICULTEURS ET CONSOMMATEURS

## Plan d'action pour développer les circuits courts

Les circuits courts de commercialisation des produits agricoles participent à la recherche de liens plus directs entre les agriculteurs et les consommateurs. Ils contribuent au développement d'une production durable et d'une consommation responsable.

Ils répondent à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques, de saisonnalité, de proximité et de lien social. Ils apportent une meilleure valorisation de la production pour les agriculteurs.

Les circuits courts constituent une offre alimentaire complémentaire à l'offre traditionnelle.

Ils constituent un enjeu de développement durable des territoires, dans lesquels ils sont présents : périurbain, zones touristiques, montagne, en facilitant une « gouvernance alimentaire » par une mobilisation de l'ensemble des acteurs : producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs, collectivités locales et consommateurs.

Cette démarche a été au cœur des réflexions des Assises de l'agriculture et du Grenelle de l'environnement avec la volonté de développer la part des produits saisonniers et de proximité dans les achats alimentaires.

C'est la raison pour laquelle le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, après avoir ouvert une large concertation avec l'ensemble des partenaires engagés dans ces démarches, a proposé en juin 2009, un plan d'action visant à développer ces modes de commercialisation.

### Qu'est-ce qu'un circuit court ?

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

#### Quelques exemples de vente directe du producteur au consommateur :

- ▶ la vente à la ferme (panier, cueillette, marché à la ferme, etc...)
- ▶ la vente collective (point de vente collectif ou panier collectif)
- ▶ la vente sur les marchés
- ▶ la vente en tournées ou à domicile
- ▶ la vente par correspondance (internet, etc...)
- ▶ la vente organisée à l'avance (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne - AMAP)

#### Quelques exemples de vente indirecte avec un seul intermédiaire :

- ▶ la restauration (traditionnelle, collective,...)
- ▶ un commerçant-détaillant (boucher, épicerie de quartier, GMS, etc...)

### Quelques chiffres clés

Ce mode de commercialisation est assez largement répandu, en France, notamment dans le sud est et dans le nord du pays :

- ▶ 88600 exploitations agricoles réalisaient de la vente directe en 2005, soit 16,3% des exploitations agricoles dont 47% qui transforment les produits.
- ▶ Ces exploitations représentent une part importante de l'emploi agricole avec 26,1% du total des UTA (Unité de Travail Agricole).
- ▶ Les marchés de producteurs représentent en 2007 plus de 1 000 exploitations et 100 000 consommateurs.



## LES CIRCUITS COURTS : À LA RENCONTRE DES DEMANDES DES CONSOMMATEURS ET DES ATTENTES DES AGRICULTEURS

Ce que l'on qualifie de circuits courts regroupent des pratiques de commercialisation très diverses.

Mais ils ont, tous, la double caractéristique de :

- **répondre à une demande des consommateurs** à la recherche de produits authentiques, d'une plus grande traçabilité, de lien social. Ce mode de consommation renvoie aussi à un acte citoyen respectant l'environnement avec la réduction des emballages et des conditionnements, une limitation d'émission de CO<sub>2</sub> et soutenant les pratiques de production durables,
- **répondre aux attentes des agriculteurs** à la recherche d'un meilleur partage de la valeur au sein de la chaîne alimentaire. Ce mode de commercialisation permet de mieux rémunérer l'acte de production. Il est également porteur sur les exploitations agricoles de diversification des productions et de création d'emplois.

Ces circuits viables à une échelle locale ne parviennent pas à accéder à un modèle facilement transposable à grande échelle. Mais, même s'ils restent marginaux au regard des modes de production agricole et de distribution dominants, ils recèlent un potentiel de développement important. Et ils renvoient à trois problématiques majeures pour l'agriculture demain :

- celle **des relations entre production et distribution**,
- celle **du développement durable**,
- celle **de la gestion territoriale et des relations ville/campagnes**.

## DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS : UN PLAN D' ACTIONS EN 4 AXES ET 13 MESURES

Dans le prolongement des Assises de l'agriculture et du Grenelle de l'environnement, le ministre de l'agriculture et de la pêche, Michel Barnier a mis en place un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs engagés à un titre ou à un autre dans ces démarches. L'objectif était de dresser un état des lieux et formuler des propositions pour développer ces modes de commercialisation des produits agricoles.

Sur la base de ces travaux, un plan d'actions en 14 mesures articulé autour de 4 axes a été arrêté :

- **améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser**,
- **adapter la formation des agriculteurs aux exigences des circuits courts**,
- **favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts**,
- **mieux organiser les circuits courts**.

Ces mesures s'inscrivent dans le plan national pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable qui comprend une action intitulée « recréer un lien entre producteurs et consommateurs ».

### La politique de l'offre alimentaire : une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a présenté en mai 2008 un plan d'action pour une politique de l'offre alimentaire :

- ▶ sûre, notamment engarantissant la sécurité des produits importés des opays tiers et leur conformité avec les normes européennes,
- ▶ diversifiée et de bonne qualité gustative en valorisant l'identité culturelle des produits,
- ▶ équilibrée répondant aux exigences nutritionnelles et prenant en compte les populations les plus démunies,
- ▶ découlant de modes de production durables et respectueux de l'environnement.

Une des actions s'intitule "recréer un lien entre producteurs et consommateurs". Les 13 mesures en faveur des circuits courts participent de cet objectif.



## Premier axe : améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser

La connaissance des circuits courts, encore partielle, doit être renforcée. Par ailleurs, les agriculteurs ont besoin pour s'engager dans ce mode de commercialisation d'informations sur des champs très larges. Enfin, la mobilisation de la recherche sur ces démarches doit être améliorée.

### Le plan propose :

- de compléter la connaissance statistique des circuits courts en ouvrant le recensement général agricole et le réseau d'information comptable agricole à ces démarches de commercialisation et restituer, sous forme de publication, ces informations statistiques,
- de créer sur le site internet du Ministère un espace dédié aux circuits courts permettant une large diffusion des initiatives existantes et la valorisation des bonnes pratiques,
- de mobiliser les outils de financement disponibles (Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural - CASDAR - du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche) afin de permettre la réalisation d'actions de recherche appliquée et d'innovation,
- de diffuser auprès des agriculteurs les exigences sanitaires applicables dans le domaine des circuits courts ainsi que l'ensemble des informations relatives aux marchés de détail ou aux marchés publics, aux normes liées à l'accueil du public....

### Le réseau rural : un outil pour mieux connaître et diffuser les initiatives en matière de développement rural

Le règlement communautaire relatif au développement rural pour la période 2007-2013 prévoit la mise en place, au niveau européen et dans chaque Etat-membre, d'un réseau qui regroupe les différents acteurs impliqués dans le développement rural. En France, le réseau est structuré à deux niveaux, un réseau national et 26 réseaux régionaux.

Le réseau rural permet de décloisonner les relations entre acteurs du monde rural et de faciliter la conception intégrée de projets de développement rural. Il s'appuie, pour cela, sur les initiatives et les actions existantes, et valorise, par la diffusion de bonnes pratiques, les expériences. Le réseau rural inclut les circuits courts dans son champ d'activité.

## Deuxième axe : adapter la formation des agriculteurs s'engageant dans ces démarches

Un agriculteur qui souhaite s'engager dans la commercialisation directe de ses produits a besoin d'une formation adaptée associant plusieurs métiers (production, vente, voire transformation des produits).

### Le plan propose :

- d'adapter les programmes scolaires des lycées agricoles afin de prendre en compte la commercialisation en circuits courts. Des agriculteurs engagés dans ces démarches seront invités à participer aux travaux des commissions nationales spécialisées chargées d'élaborer les programmes scolaires,
- de recenser les offres de formation initiale et continue existantes, en assurant la mutualisation entre les établissements de formation et diffuser cette information.

## Troisième axe : favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts

L'accès au foncier, aux aides publiques et aux prêts bancaires s'avère parfois difficile pour les agriculteurs engagés ou souhaitant s'engager dans les circuits courts de commercialisation.

### Le plan a pour objectif :

- d'établir des référentiels technico-économiques spécifiques aux circuits courts, afin de disposer d'outils permettant d'évaluer la viabilité économique de ces démarches. Une étude sera engagée en 2009 afin d'élaborer de tels référentiels ;
- d'intégrer la dimension « circuits courts » dans le dispositif des plans personnalisés de professionnalisation (PPP) pour l'installation par la désignation de spécialistes des questions relatives aux circuits courts dans le vivier des conseillers PPP ;
- de mieux informer les agriculteurs sur les dispositifs d'accompagnement existants, notamment financiers, auxquels ils peuvent prétendre en mobilisant les structures spécialisées dans les circuits courts ;
- de poursuivre la mise en place de chartes départementales de maîtrise du foncier agricole et de sensibiliser les collectivités territoriales sur les dispositifs permettant de protéger les terres agricoles tels que les ZAP (zones agricoles protégées), les PAEN (périmètres de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains) et les SCOT (schémas de cohérence territoriale).





## Quatrième axe : mieux organiser les circuits courts

Le développement des circuits courts appelle de nouvelles synergies entre producteurs, consommateurs et, plus généralement les acteurs pouvant intervenir dans les circuits courts, notamment les collectivités territoriales.

### Le plan a pour objectif :

- de mettre en place une charte sur les circuits courts permettant de les définir et d'établir des critères communs aux différentes démarches pour en garantir l'authenticité,
- de développer le conseil en organisation, notamment en informant les producteurs sur l'intérêt des outils collectifs (points de vente collectifs et ateliers de transformation collectifs) dans le cadre des appels à projet du CASDAR,

### La mise en place de plans régionaux

Chaque année, il revient aux directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'élaborer un plan régional d'action sur l'offre alimentaire avec au moins deux des actions du plan national.

L'ensemble des acteurs sont mobilisés : les agriculteurs, les opérateurs économiques, les collectivités territoriales ainsi que le mouvement associatif.

- de décliner les mesures, au niveau régional, en s'appuyant sur les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et en l'intégrant dans le plan en faveur d'une offre alimentaire, sûre, diversifiée et durable, dont elles constituent un des volets.
- de sensibiliser les collectivités locales aux atouts que représente le développement des circuits courts pour leurs territoires.

## Un comité de suivi pour le plan d'actions

Afin de maintenir un lieu de concertation réunissant l'ensemble des acteurs engagés dans les « circuits courts », un comité de suivi a été mis en place à partir du groupe de travail à l'origine du plan d'action. Il est chargé de suivre de la mise en place des mesures, et de proposer, le cas échéant, de nouvelles pistes de réflexions.